

SÉANCE DU JEUDI 20 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, jeudi 20 juin 2019 à 19 heures 45, sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

Présents : Catherine BANCE - Hervé FRÉTIGNY - André MOTTA - Jacqueline ACHER - Philippe DUPARC - Anne FOUTREL – Stéphane MERCIER - Élisabeth PUECH d'ALISSAC - Didier TALBOT

Excusés :

Edith TISSOT qui a donné procuration à Catherine BANCE
Arnaud LEVACHER qui a donné procuration à Paul LESELLIER
Nathalie LEROUSSEAU qui a donné procuration à Stéphane MERCIER
Christine GRESSER qui a donné procuration à Anne FOUTREL
Wandrille LEFEBVRE à Elizabeth PUECH PAYS d'ALISSAC

Le Maire déclare la séance ouverte et nomme Catherine BANCE secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 mai 2019
- 2 – Information sur les affaires sociales
- 3 – Information sur les affaires scolaires :
 - compte-rendu du conseil d'école du 17 juin 2019
- 4 – Information sur la vie associative
- 5 – Information sur les travaux :
 - maîtrise d'œuvre - Sente piétonne de Malzaize
- 6 – Concert du 22 septembre en l'église Saint-Martin
- 7 – Communauté de communes Inter-Caux Vexin
 - procès-verbal du bureau communautaire du 26 mars 2019
 - procès-verbal du bureau communautaire du 20 mai 2019
- 8 – Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec :
 - compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 28 mars 2019
 - compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 11 avril 2019
- 9 – Questions et informations diverses

1) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 17 mai 2019 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 17 mai 2019 qui a été adressé à chaque élu.

Il n'y en a pas, il est donc adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette réunion.

2) Informations sur les affaires sociales :

Arrivée de Monsieur Philippe DUPARC à 19 h 55

Catherine BANCE:

- informe que le Département sollicite la commune pour obtenir son adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes (18/25 ans) moyennant 0,23 € par habitant pour soutenir leurs projets d'insertion ou aide de première nécessité. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, comme les années passées, de ne pas adhérer au FAJ et de gérer au cas par cas les dossiers qui se présenteraient (*délibération n°72*).
- la sortie au parc du Bocasse du mercredi 26 juin est au complet avec 75 enfants. 13 accompagnateurs encadreront les enfants.
- le conteur des maternelles (Victor CORREA) interviendra, à l'occasion de la semaine du conte, le mardi 8 octobre au matin au lieu du 11 octobre,
- le repas de fin d'année aura lieu vendredi 5 juillet à midi
- le nombre de demandeurs d'emploi au 15 juin 2019 : 50
29 hommes 21 femmes, dont 40 indemnisés

3) Informations sur les affaires scolaires :

En l'absence d'Édith TISSOT, Catherine BANCE prend la parole :

Compte rendu du conseil d'école du 17 juin :

145 enfants à la rentrée, soit une moyenne de 24,17 élèves par classe. Il y aura 2 classes à simple niveau (1 maternelle et 1 élémentaire).

L'année 2019/2020 sera la dernière année à accueillir des enseignants stagiaires car il n'est pas facile d'établir un projet d'école lorsque l'équipe n'est pas stable.

8 élèves de CM2 ont visité le collège André MARIE le mardi 30 avril. A la rentrée le 2 septembre 2019, il y aura 16 élèves en CM2.

ENIR (Ecole numérique innovante et ruralité) : il a été demandé comment évoluait ce projet. Les élus souhaitent qu'un troisième devis soit demandé afin de comparer les offres.

Coopérative scolaire : les bénéfices au 31 mai sont de 6 983,34 €, auxquels il faut ajouter la vente des photos : 1 222,80 € et la vente des torchons : 627 €

Sorties vélo : jeudi 27 juin de 16 km et une autre le jeudi 4 juillet de 30 km. Les parents doivent passer un agrément d'encadrement pour accompagner les enfants.(validité 3 ans)

A la rentrée, toutes les classes iront à la piscine.

Classe de neige 2019/2020 : elle aura lieu la 2^{ème} ou 3^{ème} semaine de janvier avec pour activités : ski de fond le matin et découverte et sports de glisse l'après-midi. (ski alpin, snowboard, luge et trottinette sur glace)

Les deux classes de CM seront concernées par ce séjour.

Un test incendie aura lieu fin juin.

Il a été demandé qu'une classe soit repeinte, afin d'assurer la continuité du roulement de l'entretien des locaux.

Le directeur de l'école, Monsieur LEFESVRE demande :

- L'achat de mobilier (tables et chaises) au prochain budget notamment pour la classe de CM1-CM2.
- Des travaux électriques et de câblage devraient être faits dans les classes pour permettre un bon accès internet et le branchement de l'ensemble des outils numériques.

La commune a été remerciée pour le traçage au sol réalisé dans la cour pour la pratique du vélo.

Demands :

- Mme KROPFELD rappelle qu'il fait trop chaud dans sa classe l'été. Que serait-il possible de faire pour rafraichir la salle de classe ? Elle propose un climatiseur.
- depuis que les menuiseries ont été changées dans la 1^{ère} tranche du groupe scolaire, il n'a pas été installé de nouveaux stores (à prévoir).

Des parents d'élèves souhaitent faire un point sur l'utilisation des produits d'entretien au sein de l'école. Ils ont constaté que les bureaux des enfants étaient collants. Les produits seront vérifiés.

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'une famille extérieure à la commune, domiciliée à Malaunay, en limite du hameau du Bois Ricard, afin que leur enfant soit scolarisé à Pissy-Pôville pour faciliter l'organisation trajet-école-travail-nourrice. Monsieur le Maire de Malaunay a donné son accord.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, maintient sa position de ne pas accueillir d'enfants hors commune. Malgré les arguments avancés par la famille, il est difficile d'accorder une exception qui serait porte ouverte à d'autres cas similaires (*délibération n°73*)

Accueil de loisirs :

Catherine BANCE relate la demande d'Édith TISSOT qu'elle avait adressée à l'ensemble des élus en ce qui concerne le paiement en heures supplémentaires des heures effectuées par les animateurs au delà des 35 h pendant l'accueil de loisirs extra-scolaire

Hervé FRETIGNY précise que la rémunération est basée sur un forfait journalier, avec des horaires de travail de 8 h à 18 h, et ne dépassant pas 48 h semaine. Les animateurs font un maximum de deux garderies par semaine.

- la rémunération d'un animateur est de 55,27 €/jour
- 12,15 € pour les nuits de camp
- 35,15 €/jour pour les animateurs stagiaire
- 1 journée de préparation de centre est payée
- 1 journée est offerte à tous les activités supplémentaires faites au-delà de 18 h
- 1 indemnité téléphone pour les animateurs qui utilisent leur téléphone portable

Au vu de ces informations, le conseil municipal décide, à la majorité, de conserver le fonctionnement du système actuel (14 voix pour et 1 abstention par procuration -Edith TISSOT- (*délibération n° 74*))

4) Informations sur la vie associative :

Elizabeth PUECH PAYS d'ALLISSAC fait part d'un souci rencontré lors du vide grenier, route de la mairie, dimanche 2 juin. Une infirmière devait apporter des soins à un patient route de la mairie. Elle n'a pu accéder avec son véhicule car les voies d'accès étaient barrées en raison du plan Vigipirate. Une réflexion devra être menée pour les manifestations à venir.

Festival de musique samedi 29 juin :

Stéphane MERCIER fait un appel aux bénévoles. Il y en a déjà 80. L'installation commencera dès vendredi 28 juillet, à partir de 13 h 30.

Commission information :

Hervé FRETIGNY informe que le photocopieur de la mairie ne peut pas agraffer plus de 15 feuilles format A3. Deux associations ont été créées et les comptes rendus de ces associations risquent de faire dépasser ce nombre de pages. L'impression du bulletin par la mairie représente un coût : temps du personnel, coût copie et papier.

Un devis a été demandé auprès d'Hélio Service pour le tirage du bulletin en 620 exemplaires, dans une formule identique, sans retouches ni modification de la mise en page. Le devis s'élève à 1 700 € HT. Des encarts publicitaires pourraient être intégrés dans le bulletin afin d'en réduire le coût.

Anne FOUTREL informe qu'il n'y a plus de membres extérieurs à la commission information et demande si on met une information dans la feuille info afin que les personnes intéressées se manifestent en mairie. Le conseil municipal décide de ne rien faire pour le moment.

5) Informations sur les travaux

Paul LESELLIER informe que Philippe VIGUIER, agent technique, est actuellement en arrêt maladie. Un jeune a été embauché, mais ne donne pas satisfaction. Son contrat est jusque fin juin...il sera probablement prolongé étant donné l'arrêt de Monsieur VIGUIER.

Une personne va être contactée car le profil de son CV est intéressant.

Contact va être pris avec une personne qui a déjà été reçue en mairie pendant la période d'entretien en vue du remplacement de Alain TURQUER.

Réserve incendie du Quesnay :

Elle est installée, reste à faire la mise en eau.

Cimetière :

Le grand portail face à l'entrée de l'église a été descellé lors de l'intervention d'une entreprise de pompes funèbres.

Eglise :

La cire des bancs ressort et tâche les vêtements. Les ateliers BENARD qui avaient en charge la restauration des bancs pour le marché de l'église, procéderont au rinçage de la cire remontant du bois en frottant les bancs avec un chiffon imbibé d'eau térébenthine.

Piste cyclable route de Malzaize :

Paul LESELLIER rappelle aux membres de l'assemblée le devis qu'il avait présenté le 28 septembre 2018, du cabinet EUCLYD/EUROTOP, géomètre expert, concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de cette piste cyclable. Le Conseil municipal avait décidé de reporter à plus tard sa décision.

Le projet avance. Les documents d'arpentage sont prêts et vont bientôt être signés par les propriétaires.

Le devis de la maîtrise d'œuvre du cabinet EUCLYD/EUROTOP s'élève à 5 950 € HT et consiste aux missions suivantes : demande de renseignements auprès des gestionnaires (demande de déclaration de travaux auprès des gestionnaires de réseaux, suivi et transmission des dossiers, réalisation d'un dossier de consultation des entreprises avec réalisation des plans et rédaction des documents administratifs, analyse des offres, coordination et suivi des travaux.

Le Conseil Municipal, au vu des éléments présentés, et à l'unanimité accepte la proposition du cabinet EUCLYD/EUROTOP pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de la piste cyclable route de Malzaize pour un montant HT de 5 950 € (*délibération n° 75*).

Parvis des senteurs III :

Le permis de construire est en instruction auprès du service urbanisme de la communauté de communes

REDEIM a pris en compte toutes les observations qui avaient été formulées lors de la consultation des services préalablement au dépôt.

Paul LESELLIER rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé en 2008. Un axe de ruissellement était signalé sur la parcelle à l'emplacement de l'implantation du projet. Le PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) précise que l'axe de ruissellement a été modifié lorsque la ville de Barentin avait fait ses travaux du giratoire sur la nationale 15. Le contrôle de légalité de la Préfecture précise qu'il faut attester que l'axe de ruissellement qui traverse la parcelle du projet du parvis des senteurs III a été déplacé et ne concerne plus cette parcelle. Le cabinet HYLAS ingénierie a été consulté pour une étude hydraulique (diagnostic de l'état initial, caractérisation de l'axe de ruissellement, calcul des débits et volumes générés par le bassin versant amont et incidence des projets de construction vis-à-vis de l'axe de ruissellement) pour attester de la modification de cet axe de ruissellement. Le devis pour cette étude s'élève à 1 800 € HT. Accord unanime du conseil municipal (*délibération n° 75a*).

Parcours de santé :

Un premier rendez-vous de chantier est prévu sur place à 9 h mercredi 26 juin 2019. Les travaux débuteront lundi 1^{er} juillet.

Voirie :

Les travaux de voirie de la communauté de communes débuteront début juillet route de l'enfer et à la sente de la Croix Rompue

6) Concert du 22 septembre en l'église Saint Martin

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de l'ensemble vocal ORIANA qui souhaite faire une prestation à l'église le dimanche 22 septembre 2019 à l'occasion de la « journée du patrimoine ».

Cet ensemble vocal sollicite une participation financière de la commune d'un montant de 300 € afin de couvrir les frais de location du piano.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable au versement d'une subvention sur présentation d'une facture pour une « prestation de service » et non pour la location du piano.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte de verser une subvention à l'ensemble vocal ORIANA d'un montant de 300 € pour la prestation à l'église de Pissy-Pôville le dimanche 22 septembre 2019 (*délibération n° 76*).

7) Communauté de communes Inter-Caux Vexin

procès-verbal du bureau communautaire du 26 mars 2019

procès-verbal du bureau communautaire du 20 mai 2019

Ces procès-verbaux n'appellent aucune observation.

8) Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec

compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 28 mars 2019

compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 11 avril 2019

Ces procès-verbaux n'appellent aucune observation.

9) Questions et informations diverses

Elizabeth PUECH PAYS d'ALISSAC demande ce qui a été décidé pour les traitements des mauvaises herbes puisque les produits phytosanitaires sont interdits. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de solutions dans l'immédiat.

Jacqueline ACHER rappelle que suite à la dissolution de l'Association Pissy village fleuri le 16 novembre 2018, quelques personnes sont intéressées pour faire partie d'une commission communale des jardins fleuris afin que le fleurissement des habitants soit mis à l'honneur comme il l'a toujours été grâce aux membres bénévoles successifs de cette association.

Jacqueline ACHER se propose pour être responsable de cette commission dont les membres seront les suivants : Mireille BRASSE – Françoise DUPARC – Claudine GANAYE – Brigitte VIGREUX. Il faudrait encore un homme ou deux pour rejoindre la commission.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la création et la composition de cette commission (*délibération n°77*).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h28.

COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

FEUILLET DE CLÔTURE

RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

72	Convention Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)
73	Demande de dérogation de scolarisation d'un enfant hors commune
74	Rémunération des animateurs de l'accueil de loisirs extra-scolaire
75	Piste cyclable de la route de Malzaize : Mission de maîtrise d'oeuvre
75a	Parvis des senteurs III – Cabinet d'étude axe de ruissellement
76	Journée du patrimoine – prestation de l'ensemble vocal ORIANA
77	Création d'une commission communale des jardins fleuris